

Prérequis

Pré requis formation conseillés (non obligatoire)

- Avoir des connaissances générales du bâtiment (voir formation « Termes Techniques du Bâtiment » chez EBTP).

Objectifs

- ✓ Appliquer une méthodologie de réalisation des états relatifs à la présence des termites dans le bâtiment et utilise les outils adaptés à l'activité ;
- ✓ Savoir rédiger des rapports en langue française qui constituent la matérialisation des contrôles effectués.

Obtenir une attestation de formation obligatoire pour se présenter à l'examen de certification conformément à l'arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite...

Durée

24 heures (minimum attendues)

Délai d'accès

Immédiat

Tarifs

Voir grille des tarifs

Contact

Site : www.ebtp.fr

Tel : **05.61.37.73.79**

06.71.91.27.09

Mail : administratif@ebtp.fr

Accessibilité

Peut être adaptée / Etude au cas par cas / Fiche PSH voir site web

Formation en E-LEARNING

Modalités d'évaluation

Validation des acquis de formation = QCM (évaluation entre compétences attendues dans les arrêtés de compétences et celles observées)

Documents délivrés

Attestation de formation stipulant dates de validation et % de réussite à l'évaluation des acquis formation. Conformément à l'arrêté du 1^{er} Juillet 2024, modifiant l'arrêté du 24 Décembre 2021, modifiant l'arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de formations

Méthodes mobilisées

Théorie - Cours et exercices appuyés sur support informatique.

Moyens matériels - Plateforme pédagogique en ligne

Moyens humains - **Formateur référent qualifié**, disponible pour répondre à tout questionnement (via la messagerie de la plateforme e-learning)

Documentation - Support de cours en ligne, et divers documents téléchargeables.

La Formation & La Certification du Diagnostiqueur Immobilier **INTRO**

Partie A (durée estimée 4 heures)

Les agents de dégradation biologiques

Altérations biologiques des champignons les plus communs se développant en bois d'œuvre.

Les insectes à larves xylophages : Structure anatomique d'un insecte, Insectes à larves xylophages et insectes termites, Détermination du type supposé d'insecte à larve xylophage

Insectes hyménoptères nidificateurs des bois et hyménoptères communs ne nidifiant pas

Partie B (durée estimée 3,5 heures)

Les Termites La biologie des termites. Infestation, propagation et dégâts des bois.

Les différences morphologiques entre termites et fourmis

La répartition géographique des termites en France (Cartographies termites)

Partie C (durée estimée 4 heures)

Le diagnostic Méthodologie du diagnostic de l'état relatif à la présence de termites selon la norme NF P 03-201 : les termes et définitions, l'opérateur, les éléments préalables à l'intervention, la méthode d'investigation, le rapport. La lutte contre les termites, Les moyens de prévention et de traitement contre les termites.

Prévention contre les termites des bâtiments neufs

Partie D (durée estimée 3 heures)

Les Textes Réglementaires Le Modèle de rapport et la Méthode de réalisation de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites (Arrêté du 29 mars 2007 modifié par l'arrêté 7 mars 2012)

La Déclaration en mairie des opérations d'incinération ou de traitement des bois et matériaux contaminés

Le Dossier de diagnostic technique & La Lutte contre les termites (Code de la Construction et de l'Habitation)

La Prévention des termites (Arrêté du 16 février 2010 modifiant l'arrêté du 27 juin 2006)

Partie E (durée estimée 2,5 heures)

Structure bâtiment & bois d'ouvrage

Le matériau BOIS : les bois résineux, les bois feuillus, les tissus végétaux, l'aubier et le bois parfait

L'apparition des agents de dégradation biologiques en fonction des bois

Le bois dans le Bâti, Différents types de charpentes, Rappel des Terminologies Techniques Bâtiments

Problèmes & Pathologies du Bâtiment : Remontées capillaires, Désordres structurels des ossatures en bois...

COMPLEMENT DROM (durée estimée 3 heures)

Espèces de Termites présentes en Outre-Mer

(REUNION / GUADELOUPE / MARTINIQUE / GUYANE / NOUVELLE CALEDONIE / POLYNESIE FRANCAISE)

La réglementation en outre-mer, Mesures préventives, Protection et lutte contre les termites en outre-mer.

CAS Pratique (durée estimée 4 heures)

Mise en situation par une étude de cas pratique.

Réalisation d'un rapport de **Diagnostic Termites** par le biais de descriptifs, documents justificatifs, photographies... permettant d'avoir accès aux caractéristiques du bâtiment objet de la mission.

Contrôle de connaissances (QCM) pour vérification des acquis



Conformément à l'arrêté 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification